



Commune
de
La Neuveville



Commune
mixte de Plateau
de Diesse



Commune
de
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3
2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 26 - Vendredi 7 juillet 2023

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 43, lettre c, du Règlement d'organisation
- sous réserve de référendum dans les trente jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général
- sur proposition du Conseil municipal

arrête

art. 1 - Une dépense périodique d'un montant de CHF 162'750.- TTC pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations de la Bibliothèque régionale.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 7 juillet 2023

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Une dépense périodique d'un montant de CHF 38'850.- TTC pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Musée d'Art et d'Histoire.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 7 juillet 2023

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 4'536'209.30, dont CHF 3'107'943.24 de dépenses à arrêter et CHF 1'428'266.06 de dépenses liées, ainsi que les comptes communaux de l'exercice 2022, présentant un excédent de recettes de CHF 45'112.16, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 7 juillet 2023

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les comptes de la communauté du Collège du district, avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 344'698.56 pour le fonctionnement et CHF 860'473.05 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'205'171.61, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 7 juillet 2023

ARRETE DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, lettre c, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Une dépense périodique d'un montant de CHF 24'887.- TTC pendant 4 ans (2024-2027) pour assurer le financement du contrat de prestations du Café-théâtre de la Tour de Rive.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente Le chancelier
C. Känel V. Carbone

La Neuveville, le 7 juillet 2023

Avis de construction

Requérante : Mme Emine Ayaz, Rue du Marché 12, 2520 La Neuveville

Emplacement : parcelle no 30, au lieu-dit : "Rue du Marché", commune de La Neuveville.

Projet : aménagement de deux terrasses sur le domaine public une de 8 m² le long du bâtiment no 12 et l'autre de 16 m² le long du Ruisseau du Moulin (installation mobilier sur domaine public : tables, chaises, etc.)

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : PQ "Vieille Ville".

Objet protégé : IVS d'importance locale BE 2158.3.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées

seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : M. Cédric Junod, rue de la Tour 3, 2520 La Neuveville

Projet : Suppression d'un escalier extérieur qui n'est plus conforme et bétonnage de l'ouverture, pose de cloisons au sous-sol extérieur, changement de fenêtre de toit

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 juin 2023 au 30 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 30 juin 2023

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : Mme Laurence Voyame-Egger, Saint-Roch 15, 1400 Yverdon-les-Bains

Auteur du projet : Schwab-System, John Schwab SA, Platanenstrasse 7, 3236 Gampelen

Projet : Création d'un appartement en surélévation

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet 2023 au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 juillet 2023

Municipalité de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

Depuis le 1^{er} octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



le caj
le centre animation jeunesse

ACTIVITÉS DE L'ÉTÉ
Pour les ados (12-20 ans)
du mardi 11 juillet au vendredi 18 août

Animation nautique à St-Joux

Mardi et jeudi: Bateau avec bouée tractée
Kayaks et paddle à dispo

Mercredi et vendredi: foot / volley / pumptrack

LA PLAGE AUX ENFANTS!
SEMAINE D'ANIMATION POUR LES ENFANTS DE 6 À 12 ANS
MERCREDI 2 AU VENDREDI 4 AOÛT 2023

PROGRAMME:

MERCREDI 2 AOÛT: JOURNÉE DÉFIS ET JEUX
JEUDI 3 AOÛT: JOURNÉE MULTISPORTS
VENDREDI 4 AOÛT: ANIMATION NAUTIQUE

Inscriptions jusqu'au vendredi 21 juillet

078 400 34 35 caj_district

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire auprès de la Police administrative.

En vertu du *Règlement de police administrative*, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée; La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone au 0848 777 100 ou par mail à info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus pas la commune.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées:

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- **En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur.** A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Avis de construction

Requérants : M. et Mme Jan et Eveline Lenik, Allmendweg 84, 4242 Laufen

Auteur du projet : Lanfranconi Architekten AG - Projekte und Beratung, Zieglerstrasse 29, 3007 Bern

Projet : Rue du Tempé 14 : transformation de l'existant - appartements Rue du Tempé 16 : changement d'affectation, construction de logements

Zone : Plan de quartier "Vieille Ville"

Dimensions : Selon plans déposés

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet 2023 au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 7 juillet 2023

Municipalité de La Neuveville

SUMMER MAKERS

summer
MAKERS

marché artisanal
8 juillet 2023 de 10h00 à 17h00
au Quai Moeckli, La Neuveville

Reto Weber
11h30 | présentation du Hang
Woody Alain
surf music
skater - inline hockey club
foodtruck | grillade
mik mak
foodtruck | snacks, douceurs

Nous sommes ravis d'annoncer que le marché estival de La Neuveville aura lieu le samedi 8 juillet 2023, de 10h00 à 17h00, sur les rives pittoresques du lac de La Neuveville. Cette année, nous avons préparé une journée de divertissements pour les habitants et les visiteurs de tous âges. Le marché mettra en vedette une sélection diversifiée de marchands artisanaux proposant des produits uniques et dont la plupart sont faits main. Que vous recherchiez des bijoux étincelants, des vêtements pour bébés cousus main, des habits originaux, décorations uniques ou des savoureux produits du terroir, vous trouverez certainement votre bonheur parmi les nombreux stands présents.

La restauration sera également un élément clé de cette journée. Mik Mak sera présent pour régaler vos papilles avec une variété de délicieux tacos, douceurs et snacks. Pour les amateurs de grillades, le Skater hockey Club de La Neuveville se chargera de préparer de savoureuses viandes grillées.

En outre, nous avons le plaisir d'annoncer une présentation spéciale à 11h30. Le penseur de l'instrument Hang, percussionniste et réputé dans

le monde entier, sera présent pour partager son expertise et présenter cet instrument fascinant au public. Ne manquez pas cette occasion unique de découvrir les sons envoûtants de l'instrument Hang. Tout au long de l'événement, l'ambiance musicale sera animée par Woody Alain. Laissez-vous emporter par les rythmes ensoleillés tout en sirotant un délicieux maté artisanal produit par Meyt, artisan neuvevillois.

Que vous soyez passionné d'artisanat, de musique ou de gastronomie, le marché estival de La Neuveville est l'endroit idéal pour passer une journée agréable en famille ou entre amis. Rejoignez-nous le samedi 8 juillet 2023, de 10h00 à 17h00.

Le service des loisirs



Gemeindeverband Wasserversorgung TLN

Twann-Tüscherz, Ligerz, Neuenstadt

Syndicat de communes Service des eaux TLN
Douanne-Daucher, Gléresse, La Neuveville

Le service des eaux TLN est né en 2013 de la fusion des services des eaux des communes de Douanne-Tüscherz, Gléresse et La Neuveville. En tant que fournisseur complet, le syndicat garantit l'approvisionnement en eau potable d'une qualité irréprochable ainsi qu'en eau industrielle et en eau d'extinction (www.tln-aqua.ch).

Nous proposons pour de suite
ou date à convenir un/e

Possibilité de travailler à temps partiel ou de réintégrer le marché du travail en tant que collaborateur/trice administratif/ve à 20%

Vos tâches principales

Traitement du courrier, service téléphonique et de guichet

Correspondance en allemand et/ou en français

Facturations et paiements aux créanciers

Collaboration à l'administration du personnel

Coordination de la gestion du site internet et des services SMS alarme

Gestion de la communication avec les communes du syndicat

Votre profil

Formation commerciale de base (employé(e) de commerce CFC ou AFP)

Travail autonome et responsable

Disposition à assurer occasionnellement des remplacements pour la rédaction de procès-verbaux

lors de réunions en soirée

Connaissances linguistiques : allemand ou français

courant et très bonnes connaissances de l'autre langue

Nous vous offrons

Un travail varié et intéressant avec des responsabilités personnelles

Une flexibilité dans la fixation des horaires de travail

Des outils de travail et infrastructure moderne

Un travail varié et à responsabilités vous attend au sein d'une équipe engagée, avec la possibilité d'apporter activement vos propres idées dans une organisation à taille humaine. De plus, vous aurez l'occasion de travailler dans un environnement de travail flexible avec une infrastructure moderne.

Avons-nous éveillé votre intérêt ? Nathalie Léchet, responsable de l'administration du service des eaux TLN, répondra volontiers à vos éventuelles questions (Tél. 032 315 51 82, Lu, Me + Je).

Veillez envoyer votre candidature écrite avec les documents complets jusqu'au 21 juillet 2023 à: Syndicat de communes Service des eaux TLN, Dorfgrasse 22, 2514 Ligerz ou par mail à info@tln-aqua.ch.



LES INFOS DU MUNICIPAL 7 juillet 2023

STATIONNEMENT A ST-JOUX DISPOSITIF PROVISOIRE DE PARCAGE

Le Conseil municipal tient à apporter des informations sur les amendes qui ont été mises dernièrement à St-Joux. La Commune fait appel à une entreprise de sécurité pour mettre de l'ordre au niveau du parking dans la localité. Les programmes des contrôles par ce prestataire sont fixés à la moitié du mois pour le mois suivant de manière totalement aléatoire. Les agents ne peuvent amender que les personnes qui sont mal parkées ou hors case. Le deuxième aspect est le contrat que la Commune a conclu avec la Police cantonale. Elle peut effectuer des contrôles sur les véhicules en mouvement et amender sur appel de particuliers.

Ces dernières semaines, il a été constaté de gros problèmes de stationnement au chemin de Saint-Joux et sa zone de loisirs, particulièrement lors de manifestations. Ces stationnements hors cases sont problématiques, ne serait-ce que du point de vue de la sécurité des usagers de la zone. Par exemple, la police a dû une fois intervenir dans un cas d'urgence vitale, lors d'un match de football, car tant les ambulances que la police n'arrivaient pas à accéder à l'endroit du sinistre à cause de voitures mal parkées. D'autres situations à problème pourraient être encore citées.

Le Conseil municipal est très fier que la zone de St-Joux soit réouverte. Des places pour les kitesurfs ont été aménagées et ont dû être gérées au niveau sécuritaire, puisqu'il y avait un souci avec les nageurs. Cette zone est dans un cul-de-sac, entre la voie ferrée et le lac, avec des bordiers qui aimeraient pouvoir sortir de chez eux sans trouver des vélos accrochés à leur barrière, comme cela a été réellement le cas. Malheureusement, l'effet de l'appel des gens de l'extérieur face à ce bel endroit a été sous-estimé.

Le Conseil municipal cherche sérieusement à trouver une solution à cette problématique en période estivale et particulièrement lors de manifestations. Il s'agit d'une préoccupation constante du Conseil municipal qui espère pouvoir amener des solutions qui ne coûteront pas trop cher à la collectivité. Il a déjà été exigé que chaque organisateur mentionne que la zone de St-Joux est particulièrement accessible en mobilité douce et que les places de parc y sont limitées. Il faut savoir qu'il y a environ 630 places de parc sur notre territoire communal, payantes ou non, et environ 55 places de parc à St-Joux. A ce propos, il faut notamment relever que, lorsque le parking de St-Joux est surchargé, celui en face du Restaurant Jean-Jacques Rousseau n'est, lui, pas complet.

Le fait de mettre des amendes ne poursuit pas le but de renflouer les caisses communales, mais bien au contraire celui de discipliner les gens qui se parquent aux mauvais endroits.

Devant ce constat, le Conseil municipal a décidé de mettre en place une mesure provisoire identique au dispositif qui avait prévalu lors de l'ouverture officielle de Saint-Joux et de l'inauguration du Pump-track l'année dernière. Ainsi, des agents de sécurité laisseront passer les véhicules qui souhaitent se rendre sur le parking de Saint-Joux, tant qu'il y aura des places de parc libres. Lorsque le parking sera complet, les agents dirigeront les voitures sur les autres parkings de notre ville. Ceci devrait, à l'avenir, éviter que des véhicules se parquent hors des cases, en habituant les conducteurs à se rendre sur d'autres aires de stationnement dans la localité ou à réfléchir à l'usage de la mobilité douce.

Ce dispositif concerne les événements suivants :

- Triathlon et Bike & Run du 9 juillet 2023
- Concerts de la Zone piétonne (délocalisés) des 25 et 26 août 2023.

Les réflexions en vue de régler la problématique du stationnement à St-Joux se poursuivent et le Conseil municipal espère trouver la ou les solutions pérennes.

Il remercie la population et les usagers de la zone de loisirs de St-Joux de faire preuve de civisme et de compréhension pour qu'il fasse bon s'y rendre en toute quiétude.

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement le matin de 08h30 à 11h30. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 14 août 2023 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'électricité au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 26 juin 2023 et reprendra ses travaux le 7 août 2023, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année.

De plus, nous vous vous informons que de nouveaux horaires d'ouverture de l'administration au public seront en vigueur dès le 1^{er} septembre 2023. Les détails vous seront précisés au mois d'août.

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE



La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent :

- Place de la Liberté, installé sur un support, **devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;**
- Place de la Gare 3, installé sur un support, **devant l'entrée du Centre des Epancheurs;**
- Chemin de la Plage 10, **contre la station de pompage sur la façade sud, côté est.** En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, **à l'intérieur du bâtiment du Restaurant du Nénuphar, sur le mur droit à l'entrée.**
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.**
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, **à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.**
- Route du Vignoble 21, **placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.**
- Rue des Mornets 25, **placé sur le mur nord de la station de couplage.**
- Schafisweg 39 à Chavannes, **placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.**

Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, un/une opérateur/trice indique les directives à suivre, étape par étape.

A NOTER ! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier anti-ivol mis sous alarme.

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: www.143.ch



ALCOOL ET MÉDICAMENTS : GARE AU MÉLANGE !

Informez-vous !

APPELEZ-NOUS !

0800 105 105

www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE



**Horaires 2023 - Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2023, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
	24.07.2023	04.08.2023	Fermeture estivale
	25.12.2023	02.01.2024	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 - 11:30	16:30 - 18:30	09:00 - 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES
Stationnements du 3^{ème} trimestre 2023****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

19 août, 2 septembre, 16 septembre, 30 septembre
L'administration communale

Chagrin d'amour?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute
est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
BENEFITS + AIDE TAT

Offre pour les conseillers 00-3120-6
mercredi 08

**FERMETURES ESTIVALES
DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE,
DE LA HALLE POLYVALENTE DE PRÊLES
ET DE LA DÉCHETTERIE DE DIESSE**

Pour cause de vacances estivales, nous informons la population que l'administration communale sera fermée

du lundi 24 juillet au dimanche 6 août 2023.

En cas d'urgence, veuillez laisser un message au 079 380 91 29.

Concernant la déchetterie à Diesse, elle sera ouverte aux horaires habituels

A propos des inscriptions au chômage, nous rappelons aux personnes concernées qu'elles doivent s'annoncer directement à l'ORP de Bienne au numéro 031 635 35 60.

La halle polyvalente sera fermée pour cause de nettoyage

du lundi 10 juillet au dimanche 20 août 2023

Le Conseil communal et l'administration vous souhaitent à tous un bel été et d'agréables vacances.

L'administration communale

**Dépôt public du procès-verbal
de l'Assemblée communale du 21 juin 2023**

Conformément aux dispositions de l'art. 71 du Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2023 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale, située à Prêles, **du 26 juin 2023 au 26 juillet 2023.**

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune (http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée, par écrit, auprès du Conseil communal. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

Avis de construction

Requérants : Mme et M. Tatiana et Olivier Zinger,
La Communance 12, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl,
Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme et M. Tatiana et
Olivier Zinger, Lamboing

Projet : Isolation de la toiture, remplacement de
deux velux sur le pan Nord et pose de deux velux
supplémentaires sur le pan Sud, parcelle no 2448, La
Communance 12, 2516 Lamboing

Zone : PQ La Communance

Dérogation : aux art. 33 al. 3 RCC et 67 OC

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 7 juillet 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. David Lecomte, La Croix 5, 2517 Diesse

Auteur du projet : LB Planification Sàrl, Place du
Régent 1, 2523 Lignières

Propriétaire foncier : M. David Lecomte, Diesse

Projet : Démolition de 3 garages, construction
d'une crèche pour le bétail et de deux garages,
parcelle no 2262, La Croix 5, village de Diesse

Zone : Agricole

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 30 juin au 30 juillet 2023, publication dans la FO du 5 juillet 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 30 juin 2023

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Andreas Rufer, Les Mouchettes 27,
2515 Prêles

Auteur du projet : M. Andreas Rufer, Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Alexia Rufer à Prêles,
M. Raphaël Rufer à Cudrefin et Mme Martine Rufer
à Lunel-France

Projet : Remplacement de la chaudière à mazout
par deux pompes à chaleur extérieures air-eau,
parcelle no 2031, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 7 juillet au 6 août 2023. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 7 juillet 2023

Secrétariat communal

**PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
CARTE D'IDENTITÉ**

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous

au no de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Pour notre région, vous pourrez vous rendre aux centres de Bienne, à la rue du Contrôle 20, ou de Courtelary, à la rue de la Préfecture 2c.

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport



GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (BERGERIE DU HAUT)



Pour le week-end des 8 et 9 juillet, le gardiennage sera assuré par Louis Perruche.

Il est possible de louer ce lieu à la journée, au week-end, à la semaine pour les écoles et y passer la nuit (dortoir mixte de 36 lits). En cas d'intérêt, vous trouverez les informations nécessaires sur le site :

www.leplateaude-disse.ch/loisirs/bergeries_et_métairies

Mélanie Kiener répondra volontiers à vos questions au 032 315 70 70.

Au plaisir de vous y trouver.

Le Comité

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LES SÉNEÇONS JACOBÉES TOXIQUES

Les séneçons jacobées qui poussent dans les prés, en bordure de routes et/ou jardins privés sont certes jolis à voir avec leurs fleurs jaunes, **mais ils sont toxiques.**

Les séneçons prolifèrent de plus en plus dans les herbages suisses. Ils peuvent causer de graves intoxications chez les animaux. C'est pourquoi il faut combattre leur propagation !

En cas de doute concernant l'existence de cette plante dans votre jardin, vous pouvez contacter notre voyer, M. Bourquin, au

no de tél. 079 935 65 93

Ses plantes ne sont pas à jeter aux déchets verts, mais doivent être éliminées dans les déchets ménagers uniquement.



SYNDICAT DES COMMUNES ARA AM TWANNBACH

Résultats des votations dans les communes associées concernant le raccordement à la STEP du Landeron

Le 18 juin 2023, les communes associées de Douanne-Tüscherz et du Plateau de Diesse ont approuvé par les urnes le projet de construction du raccordement à la STEP du Landeron à une large majorité (87,3 % et 91,4 %) et ont voté le crédit de construction de 2,5 millions de francs.

L'assemblée communale de Gléresse a approuvé le projet sans opposition le 20 juin 2023.

Syndicat des communes
ARA am Twannbach
Le conseil du syndicat

COURSE ANNUELLE DES AÎNÉS 2023

La course annuelle se déroulera le **06 septembre 2023** et aura lieu Chemihütte à Aeschiried.

Le rendez-vous est fixé au Battoir de Diesseß, à 8h00.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au lundi 21 août 2023** auprès de l'administration communale au 032 315 70 70 ou à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel **au service de transport de la Croix-Rouge** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no **032 489 10 03**).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

Talon d'inscription – Course annuelle des aînés 2023

Nom: Prénom:

Adresse: Localité:

No de tél.: Transport : NON OUI

Ouvert aux personnes retraitées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes)

Talon à retourner à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au lundi 21 août 2023.

LA NUIT DES PERSÉIDES LA NUIT DES ÉTOILES

Samedi 12 août 2023

à la Métairie de la Grande Maison à Diesse



Photo@Christophe Gerber

Le GAPD (Groupe d'animations du Plateau de Diesse) a le plaisir de vous faire part de la soirée «Nuit des Perséides» qui aura lieu le samedi 12 août 2023.

Chaque été, mi-août, la Terre traverse des météores donnant lieu à un superbe spectacle d'étoiles filantes. Ce phénomène donne lieu à un magnifique panorama dans le ciel et nous offre l'occasion, si les conditions sont bonnes, d'observer énormément d'étoiles filantes.

Nous vous proposons donc, de vous rendre au Mont-Sujet, à Diesse, aux alentours de la Métairie de la Grande Maison (le Formel 1) pour vous réunir, amateurs d'astronomie, petits et grands, photographes et curieux, afin de pouvoir observer le ciel avec le moins de pollution lumineuse possible. Et d'échanger ces moments magiques avec les autres. Il est possible de réserver son repas, à la métairie auprès de la Famille Claude-Alain Giaque au 032 315 13 22.

Nous espérons avoir suscité votre intérêt et réitérons notre plaisir de vous y retrouver pour un moment spécial sous les étoiles.

En cas de mauvais temps, cette activité sera annulée

CONGÉLATEUR PUBLIC À DIESSE

Il y a des casiers de 100, 150 et 200 litres qui sont à la disposition de la population au prix d'une location annuelle de CHF 50.00 par 100 litres.

En cas d'intérêt, il vous suffit de remplir le talon ci-dessous et de nous le retourner.

L'administration communale (032 315 70 70) se tient évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Talon de réponse pour le congélateur public

Nom :

Prénom :

Adresse :

Localité :

No de tél. :

- 100 litres à CHF 50.00 / année
- 150 litres à CHF 75.00 / année
- 200 litres à CHF 100.00 / année

A retourner à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE
DIESSÉ
ÉLECTIONS COMMUNALES DU 1^{er} OCTO-
BRE 2023

2 MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL ET
LE VICE-PRÉSIDENT DES ASSEMBLÉES
POUR LA LÉGISLATURE 2022 – 2025

En raison de deux démissions au sein du Conseil communal effectives au 31 décembre 2023, ainsi que celle de notre vice-président des Assemblées communales, l'Exécutif de la Commune mixte de Plateau de Diesse a fixé la date des élections complémentaires pour la législature 2022-2025, qui auront lieu par la voie des urnes conformément l'art. 3 al. 1 du Règlement d'organisation (RO) et le Règlement concernant les élections aux urnes (REU), **au dimanche 1^{er} octobre 2023.**

Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Selon ces dispositions, la possibilité de candidature au Conseil communal et à la Présidence des assemblées est ouverte.

Conformément aux dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, **les listes de candidats/candidates doivent être déposées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, au plus tard jusqu'au 44^{ème} jour précédant le scrutin (vendredi à 17h00), soit le vendredi 18 août 2023 à 17h00.**

Des listes de candidatures peuvent être dès maintenant retirées auprès de l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles ou sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch.

Chaque liste de candidats et candidates doit être signée par au moins 10 citoyens/citoyennes de la Commune mixte de Plateau de Diesse, habilité(e)s à voter en matière communale (citoyen/citoyenne suisse résidant depuis au moins 3 mois dans la commune). Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.

Les listes de candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates.

Les premiers signataires de la liste ou (s'ils sont empêchés) les deuxièmes, ont le statut de mandataires auprès de l'organe communal. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Lorsqu'aucune liste de candidats et candidates n'a été déposée, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible, soit un/une ayant droit au vote de la Commune mixte de Plateau de Diesse et ne fonctionnant pas déjà au sein du Conseil communal, ni en tant que personnel communal. Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Cette élection a lieu selon le système majoritaire. Si une seule candidature est présentée dans les formes et délais légaux, le candidat/la candidate est élu/e tacitement. S'il n'y a pas de candidat/de candidate, une élection libre aura lieu.

Pour d'autres informations, veuillez svp consulter les dispositions du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse (www.leplateaudediesse.ch/lacommune/Reglements-1). Les prescriptions cantonales en matière de votations et d'élections, le cas échéant les prescriptions fédérales, sont applicables par analogie



**Fêteons ensemble
le 1er août**

PROGRAMME

18h30 à la halle polyvalente de Prêles
Ouverture des festivités, apéro offert par la Commune
Château gonflable et jeux pour enfants

Discours officiel à 19h30
M. Cyprien Louis – Catherine Favre Alves

- Restauration avec la Boucherie Jacot
- Tenue du bar par le Sentier des Statues
- Animation musicale avec DJ Musitelli

Dès 22h30
Show Laser

A la suite
Bar et soirée

**Nous vous attendons nombreuses et nombreux
afin d'y passer un agréable moment.**



Projet d'Aide
aux Montagnards n° 5467:
une nouvelle étable
pour l'hiver.

Schweizer Berghilfe
Aide Suisse aux Montagnards
Aidat Schweizer alle Montagnars
Aidat Svitzez per la Montagn

CP 80-32443-2, www.berghilfe.ch

aux questions non traitées par ledit règlement.

Dès le 24 août 2023, les listes valables seront publiées sur internet et dès le 25 août 2023 dans la Feuille officielle.

Le Conseil communal
Prêles, le 23 juin 2023

8.7. Solex 2023
TESSENBERGRENKEN
COURSE DU PLATEAU DE DIESSÉ

Course de solex sur le plateau de Diesse
Solexrennen auf dem Tessenberg

11.00 - 17.00 h
Course de 6h
6h Rennen

Animations
Animals Boys
Le Phipou

Party avec
mit DJ Chasseral 3000



www.tessenbergrennen.ch



Tirs de feux d'artifice

Autorisation requise !



Voici bientôt venu le temps des célébrations et certains souhaiteront sans doute procéder à des tirs de feux d'artifice. Nous tenons cependant à rappeler les dispositions de notre Règlement de police communale, qui précisent, à son art. 22 :

Les feux d'artifice doivent être conservés et tirés uniquement de sorte qu'ils n'entraînent aucun danger pour les personnes, les animaux et les choses. Sont réservées les dispositions de la LExpl. Une autorisation de l'autorité de police communale doit être obtenue pour avoir le droit de tirer un feu d'artifice.

Nous prions donc les intéressés de bien vouloir se conformer aux dispositions ci-dessus et les en remercions d'avance.



Commune mixte de Plateau de Diesse
L'Administration communale

Avez-vous pensé au Pedibus ?

Pour une mobilité d'avenir **ate**



Le Pedibus, c'est convivial, bon pour la santé et pour le climat !

L'organisation des trajets des enfants vers l'école est parfois un casse-tête. Le Pedibus permet de planifier et de se partager, entre parents, les trajets quotidiens. C'est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants.

Quels sont les atouts du Pedibus ?

- Sécurité et autonomie des enfants
- Activité physique quotidienne
- Moins de pollution
- Convivialité et liens sociaux plus forts
- Gain de temps pour les parents

Comment fonctionne le Pedibus ?

Le Pedibus est une « ribambelle » d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

Chers habitants du Plateau,

Pour faire suite à la séance d'information du 28 juin 2023 et dans le but de sécuriser le chemin entre l'arrêt de bus de l'ancienne école de Prêles et le nouveau collège des Joncs, la Commission scolaire du Plateau fait appel à toutes les personnes intéressées à conduire les enfants. Vous êtes parents, grands-parents, citoyens du Plateau et disposés à donner de votre temps pour conduire le pédibus, alors envoyez un courriel à commissionscolaire@ecoleplateau.ch ou appelez le 079 380 91 29.

La Commission scolaire et les enseignants du Plateau vous remercient d'ores et déjà pour votre collaboration.

PROGRAMME 2023 2ème semestre



août

Fête nationale du 1er août à Prêles

Halle polyvalente, Restauration, Lasershow, Musique...

Nuit des perséides (nuit des étoiles),

12 août à Diesse

Réservez votre table directement à la Métairie de la Grande Maison

Soirée Contes, 19 août à Lamboing

Sur la plateforme du sentier des statues et souper à la Bergerie du haut. Organisation par le sentier des sculptures

Fête Villageoise „Le Tour du Monde en 3 Jours“

25 au 27 août Prêles

Organisation par le comité de la fête avec diverses collaborations du Plateau

septembre

Fête de la Jeunesse (7H à 11H), 30 septembre à Lamboing

Salle Communale du Cheval Blanc, Ateliers, Divertissements, Repas, Jeux, Animations et Soirée / Spectacle, avec la collaboration du CAJ Centre Animation Jeunesse

octobre

Foire de Diesse, 30 octobre autour du

Battoir à Diesse Marché, Restauration et Animations, avec diverses collaborations du Plateau

novembre

Après-midi bricolages, 8 novembre à Lamboing

avec 4h00, Salle Communale du Cheval Blanc

Soirée Musique, à Lamboing

Salle Communale du Cheval Blanc

Atelier pâtisserie, Diesse

Battoir

Soirée Pleine Lune, 27 novembre

départ dans les trois villages

décembre

Fenêtres de l'Avent, du 1er au 24 décembre

dans les trois villages

St-Nicolas, 6 décembre

dans les trois villages

Vente de sapins de Noël, 16 décembre

dans les trois villages avec la précieuse collaboration du Syndicat de gestion forestière Mont-Sujet

Toutes les activités mentionnées dans notre programme seront annoncées en détail dans le courrier et sur le site de la commune alors à vos agendas !)

Au plaisir de vous voir nombreuses et nombreux, le Groupe d'Animations du Plateau de Diesse.



MÜTTER- UND VÄTERBERATUNG
KANTON BERN
CENTRE DE PUÉRICULTURE
CANTON DE BÈRNE

Le Café-Parents à Diesse



Est un lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. En jouant ensemble, les enfants du même âge découvrent et apprennent de nouvelles choses.

Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.



Maison de Paroisse
Route de Prêles 11
2517 Diesse



Le 1er mardi du mois de 9.00 - 11.00
4 juillet, 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre



Libre de venir quand vous le voulez, sans inscription
Contact: Fabienne Gerber 079 284 41 90 et
Annina Meixenberger 079 797 32 92
Franziska Garcia, consultante petite enfance
079 938 43 38, franziska.garcia@cp-be.ch





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Juillet	
Samedis 8, 22	8h00 à 12h
Lundis 10, 17, 24	8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Marianne Sunier Português da Graça, Route de Chasseral 22, 2518 Nods

Auteur du projet : Max Basler, Bachstrasse 15, 5000 Aarau

Projet : Rénovation de la rampe côté EST par un remblayage de l'espace et changement de la barrière sur RF 92 du ban de Nods, Route de Chasseral 22, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS)

Dérogation : Art. 80 LR, distance à la route

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Association Parking Les Prés-d'Orvin, p. a. Administration communale d'Orvin, La Charrière 6, Case postale 41, 2523 Orvin.

Auteur du projet : pbplan AG, M. Joseph Brügger, ing. dipl. EPF, Müli 12, 1716 Plaffeien.

Emplacement : parcelles nos 2166, 2180, 2179, 3500, 3501 et 3505, aux lieux-dits : « Aux Carbonisses, Combe Gaumé et La Citerne », commune de Nods.

Projet : système de stationnement conforme au concept de gestion de stationnement aux Prés-d'Orvin: pose de deux horodateurs, signalisation et marquage des parkings autorisés correspondants et construction de deux panneaux d'information / sensibilisation.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et PQ « Bison Ranch ».

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juillet 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

VACANCES

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Durant la période de vacances estivales, l'Administration communale sera fermée

du lundi 17 juillet au vendredi 4 août 2023.

La réouverture du guichet est prévue le lundi 7 août selon l'horaire habituel.

Durant cette période, et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler soit le 032 752 48 01 ou le 032 752 48 00 durant la journée.

Dossiers mis en dépôt public : Durant la fermeture du secrétariat, les demandes de permis de construire mis en dépôt public peuvent être consultées uniquement sur rendez-vous en envoyant préalablement un courriel à l'adresse commune@nods.ch. Nous souhaitons à toutes et tous un bel été.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

Auteur du projet : Mike Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

Propriétaires fonciers/foncières : Mike et Leslie Botteron, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

Projet : Démolition de l'ancien garage et construction d'un nouveau hangar de stockage de bois à la place, côté OUEST, Chemin du Stand 4a. Réfection de la place en pavés existante, devant le bâtiment principal, côté SUD, sur RF 69 du ban de Nods, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

Zone : Village ancien / Périmètre de protection des sites (ISOS), objet C, digne de protection

Dérogations : Art. A154 du RCC, distance à la route Art. A151 du RCC, distance avec le bien-fonds voisin, RF 2501

Dimensions : Suivant plans et profils

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods, jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

Administration communale

PIECES D'IDENTITE

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

Avis de construction

Requérants : Thierry et Laurence Turuvani, Les Combes 112, 2518 Nods

Auteur du projet : Massini Chauffage Sanitaire Sàrl, Rue de la Fabrique 2, 2016 Cortaillod

Projet : Demande rétroactive, le projet est déjà réalisé: Installation de deux pompes à chaleur air/eau, placées à l'extérieures côté NORD-EST du bâtiment sur RF 2456 du ban de Nods, Les Combes 112, 2518 Nods

Zone : Zone agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : Suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 07.07.2023

Administration communale



La société de gym de Nods cherche pour la prochaine rentrée scolaire

Des monitrices / moniteurs

Pour donner les leçons de gym et encadrer nos groupes de juniors... Tu aimes bouger et tu apprécies les enfants, alors prends contact et nous t'accueillerons au sein de notre équipe de moniteurs... !

Possibilité de faire le cours J&S et petite rétribution.

Renseignements : 078 843 15 23



Commune mixte de Nods

PLANTATION ET ÉLAGAGE DES ARBRES, HAIES VIVES, BUISSONS ET CULTURES AGRICOLES LE LONG DES CHEMINS DU REMANIEMENT

• Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), **doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.**

• La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple: le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré..

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2023

Administration communale



SORTIE DES AÎNÉS 2023

La sortie des aînés pour la commune de Nods aura lieu le

mercredi 20 septembre 2023

Comme toujours, il s'agira d'une journée surprise. Merci de réserver la date. Plus de détails suivront.



AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2023 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie !

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.

- **Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 7 au 27 juillet 2023 le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2023.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal et sur notre site internet pendant la période susmentionnée. Etant donné la fermeture de l'Administration communale, celui-ci peut être consulté sur notre site internet ou sur rendez-vous.

ADMINISTRATION COMMUNALE

DÉVIATION SUITE À DES TRAVAUX AU CHEMIN DE CITROZ

Suite à des travaux nécessitant la pose d'échafaudages, le Chemin du Citroz est fermé à la circulation depuis le mardi 4 juillet et ce pour environ deux semaines.

Une déviation a été mise en place, l'accès pour Bois Châtel se fait donc depuis le Chemin des Prés Vaillons.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.

Conseil communal

Je ne le voulais pas!
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Compte pour les dons 80-3100-6
projuventute.ch

Conseils aux parents de Pro Juventute
Pour les parents, en toute circonstance.

058 261 61 61

PRO JUVEN TUTE
conseils-aux-parents.projuventute.ch

Une urgence?
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?
Téléphone n° 147
SMS au 147
www.147.ch

PRO JUVEN TUTE
CONSEILS + AIDE 147

Compte pour les dons 80-3100-6
projuventute.ch



+

+

+

1^{er} août 2023

+

Fête nationale
à Nods

à la Place du Village
(à l'intérieur du Battoir en cas de mauvais temps)
brunch le matin
animation et restauration
dès 17h00



Programme

09h00-12h30 : brunch au Battoir
Inscriptions : brunch@nods.ch ou 078 712 51 31 (Céline) - prix CHF 25.--/adulte, CHF 1.--/année jusqu'à 16 ans

Dès 18h00 : symphonie de parapentes, apéritif offert par la Commune

Dès 19h00 : aubade par les fanfares du Plateau

Restauration par la Société de Tir

17h00-20h00 : animation pour les enfants

19h45 : sonnerie des cloches

20h00 : mot de bienvenue et message
Mary-Claude Bayard, Maire
Nathanaël Normandin, Parlement
des Jeunes de Saint-Imier

20h15 : hymne national

20h20 : chorale éphémère

Avez-vous pensé
au Pedibus?Pour une mobilité
d'avenir **ate**Le Pedibus, c'est convivial,
bon pour la santé
et pour le climat!

L'organisation des trajets des enfants vers l'école est parfois un casse-tête. Le Pedibus permet de planifier et de se partager, entre parents, les trajets quotidiens. C'est un système simple et efficace qui fonctionne comme un vrai bus, mais à pied. Il permet de contribuer à la sécurité, l'autonomie et la santé des enfants.

Quels sont les atouts du Pedibus?

- Sécurité et autonomie des enfants
- Activité physique quotidienne
- Moins de pollution
- Convivialité et liens sociaux plus forts
- Gain de temps pour les parents

Comment fonctionne le Pedibus?

Le Pedibus est une « ribambelle » d'enfants qui se rend à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. L'horaire et l'itinéraire sont déterminés par les familles participant au Pedibus. Chaque parent qui inscrit son enfant au Pedibus s'inscrit également pour le conduire, selon les besoins.

Chers habitants du Plateau,

Pour faire suite à la séance d'information du 28 juin 2023 et dans le but de sécuriser le chemin entre l'arrêt de bus de l'ancienne école de Prêles et le nouveau collège des Joncs, la Commission scolaire du Plateau fait appel à toutes les personnes intéressées à conduire les enfants. Vous êtes parents, grands-parents, citoyens du Plateau et disposés à donner de votre temps pour conduire le pédibus, alors envoyez un courriel à commissionscolaire@ecoleplateau.ch ou appelez le 079 380 91 29.

La Commission scolaire et les enseignants du Plateau vous remercient d'ores et déjà pour votre collaboration.



Protection contre les crues des lacs du pied du Jura et de l'Aar : analyse commune des crues de 2021 par les cantons et la Confédération

Des membres des gouvernements et des secrétaires généraux des cantons de Vaud, Neuchâtel, Berne, Soleure, Fribourg et d'Argovie ainsi que la représentante de la Confédération étaient réunis aujourd'hui (vendredi 26 mai 2023) à Nidau (BE) pour discuter des crues survenues en 2021 aux abords des lacs au pied du Jura et le long de l'Aar. La rencontre a été organisée à l'initiative du canton de Berne, qui joue un rôle central en tant que canton de régulation. L'analyse commune des crues a révélé que le système de régulation de la correction des eaux du Jura avait fait ses preuves et permis d'éviter des dommages plus importants. Elle a également mis en évidence la nécessité de mieux protéger les bâtiments et les infrastructures exposés aux crues, mais aussi de mieux informer la population. Par ailleurs, les cantons et l'Office fédéral de l'environnement ont adopté une déclaration commune.

Depuis des années, les spécialistes des cantons concernés par la correction des eaux du Jura échangent régulièrement sur le thème de la protection contre les crues. En collaboration avec les expertes et des experts de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), ils ont analysé les crues survenues en juillet 2021 en regard des 50 dernières années. Ils ont ensuite créé un dossier d'information comprenant six fiches sur ce thème. Réunis à Nidau, les conseillères et conseillers d'État des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Soleure, la directrice de l'OFEV ainsi que les secrétaires généraux en charge de la question dans les cantons de Fribourg et d'Argovie ont échangé et tiré des conclusions en tenant compte des retours des expertes et des experts. Ils ont également adopté une déclaration commune et décidé d'échanger régulièrement à propos de leurs expériences.

La correction des eaux du Jura fonctionne, avec des limites

Les rapports des expertes et experts montrent que le système de régulation de la correction des eaux du Jura a bien fonctionné durant l'été 2021. Mais il a également montré ses limites : alors que les crues avaient fortement impacté les zones proches de l'Aar en aval du lac de Biemme en 2007, elles ont surtout affecté la population riveraine des lacs de Neuchâtel, de Biemme et de Morat en 2021. Sans les optimisations apportées suite aux crues de 2007, le niveau des lacs aurait été supérieur d'environ 20 cm durant l'été 2021. En raison des débits élevés, le dépassement du niveau de crue n'a toutefois pas pu être évité pour le lac de Neuchâtel et le lac de Biemme.

Pas de troisième correction des eaux du Jura en vue
Lors de leur rencontre, les représentantes et les représentants des cantons ainsi que la directrice de l'OFEV ont souligné que le risque de crues avait été considérablement réduit grâce aux deux corrections des eaux du Jura et au système de régulation des lacs de Biemme, de Neuchâtel et de Morat. Une troisième correction n'est cependant pas à l'ordre du jour car cela impliquerait d'importantes mesures de construction sur l'ensemble du système et concernerait plusieurs cantons. De plus, les coûts engendrés seraient disproportionnés par rapport aux avantages escomptés.

Protéger les bâtiments exposés et intervenir à temps

Comme les possibilités ont été largement exploitées sur les plans de la construction et de la régulation, il faut mettre en place des mesures préventives ainsi que des mesures de protection de bâtiments à différents endroits afin de limiter les dommages potentiels à l'avenir. Les cantons, les communes et la population doivent mieux se préparer au risque de crues dans les zones riveraines des lacs du pied du Jura et le long de l'Aar. Enfin, un système d'alerte efficace des personnes exposées devra être déployé afin de garantir une intervention précoce. Il est donc important que la panoplie d'instruments d'alerte existants soit constamment optimisée et complétée et qu'elle soit systématiquement à la portée des personnes exposées aux crues.

Poursuite de la collaboration au niveau gouvernemental

La correction des eaux du Jura est le fruit d'une action solidaire menée par les cantons concernés. Avec le réchauffement climatique, l'ampleur et la fréquence des crues risquent d'augmenter et de toucher différentes régions et cantons. Face à ce phénomène, il est essentiel que toutes les parties concernées collaborent étroitement pour assurer une régulation efficace du système. Les conseillères et conseillers d'État en charge du dossier ainsi que l'OFEV souhaitent continuer d'exercer un mandat de haute surveillance au cours des prochaines années et se rencontrer régulièrement pour partager leurs expériences. Par ailleurs, la gestion des ressources en eau doit se faire selon les principes du développement durable.

Deux corrections des eaux du Jura pour une protection suprarégionale contre les crues

Les éléments clés de la première correction des eaux du Jura (1868-1891) étaient la déviation de l'Aar dans le lac de Biemme à travers le canal de Hagneck, l'aménagement du canal de la Broye et du canal de la Thielle entre les trois lacs du pied du Jura, celui du canal de Nidau-Büren à la sortie du lac de Biemme ainsi que l'assèchement du Grand Marais. La deuxième correction des eaux du Jura (1962-1973) a permis d'augmenter la capacité d'écoulement du système en élargissant et en approfondissant les canaux existants.

Les mesures mises en place dans le cadre des deux corrections sont l'œuvre commune de la Confédération et des cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel, de Berne et de Soleure. Elles ont permis jusqu'à aujourd'hui de réduire de manière significative les dangers liés aux crues aux abords des lacs du pied du Jura et le long de l'Aar en aval du lac de Biemme. Au fil du temps, des zones autrefois marécageuses ont pu être mises à profit et transformées en un espace économique prospère.

La régulation de ce système hydrologique est effectuée au niveau du barrage de Port et a été confiée au canton de Berne sur la base d'une convention entre les cantons concernés.

Conseil-exécutif

nouvelle présidence, nouvelles perspectives

Le gouvernement bernois propose au Grand Conseil d'élire Philippe Müller, le directeur de la sécurité, à la présidence du Conseil-exécutif pour le mandat 2023-2024 et Evi Allemann, la directrice de l'intérieur et de la justice, à la vice-présidence. L'élection aura lieu au début de la session parlementaire de juin 2023. Le futur président du gouvernement souhaite apporter un changement de perspectives

durant son année de mandat, comme l'illustre la nouvelle photo officielle du Conseil-exécutif.

C'est une première : la photo officielle du Conseil-exécutif a été prise cette année avec un drone. L'utilisation de ces appareils est de plus en plus courante, non seulement dans les loisirs, mais aussi à titre professionnel et par les pouvoirs publics. On les emploie par exemple pour les prévisions météo, dans la logistique, l'agriculture et l'archéologie ou encore pour rechercher des personnes disparues. Cette photo insolite donne une nouvelle perspective sur les membres du Conseil-exécutif et le chancelier d'État. Elle a été prise devant l'Hôtel du gouvernement par le photographe bernois Ruben Ung.

Au centre de la photo de groupe se tient le directeur de la sécurité Philippe Müller, que le Conseil-exécutif propose d'élire à sa présidence pour le mandat 2023-2024. Evi Allemann, directrice de l'intérieur et de la justice, a quant à elle proposée pour la vice-présidence. L'élection est agendée au début de la session parlementaire d'été, le 5 juin 2023.

Des perspectives diverses sur la sécurité

Le conseiller d'État Philippe Müller a prévu de se rendre dans différents endroits du canton de Berne dans le cadre d'une série de manifestations intitulée "Perspectives sécurité". Il souhaite rencontrer des femmes et des hommes de différentes générations et dans des situations de vie variées afin d'échanger avec eux. Beaucoup de ces personnes contribuent à la sécurité publique sans en avoir conscience. Lors de ces rencontres, la question de la sécurité sera abordée au sens large, en incluant les thèmes sociétaux et économiques apparentés, mais toujours en se concentrant sur le canton de Berne. Quatre rencontres sont prévues au total. Le futur président du gouvernement publiera en ligne les dates, les sujets et les partenaires de ces manifestations sur une page dédiée.

Sans Berne, pas de Constitution fédérale ?

À l'occasion du 175^e anniversaire de la Constitution fédérale, la Berne fédérale ouvrira ses portes au grand public le 1^{er} et 2 juillet 2023. Les personnes intéressées auront l'opportunité de découvrir ce qui se cache derrière les murs de plusieurs bâtiments de la Confédération. Dans la partie basse de la vieille ville, l'Hôtel du gouvernement accueillera lui aussi les visiteuses et visiteurs le temps d'un week-end.

La question "Sans Berne, pas de Constitution fédérale ?" sera le fil conducteur des deux journées portes ouvertes proposées dans ce haut lieu de la politique cantonale bernoise vieux de plus de 600 ans. Il est intéressant de noter que les principes de liberté d'établissement, de liberté juridique et de liberté de la presse avaient déjà été introduits par Berne dans sa Constitution révisée en 1846 avant d'être consacrés deux ans plus tard dans la Constitution fédérale. Des spécialistes reviendront sur la naissance de la Suisse moderne. Une exposition retracera les événements qui ont changé le cours de l'Histoire de Berne et de la Suisse entre 1798 et 1848, un parcours sinuant entre progrès et retour aux traditions. Dans la salle du Grand Conseil, lors d'une expérience ludique sous la direction de membres de la présidence du Grand Conseil, les visiteuses et les visiteurs pourront se mettre dans la peau des députés bernois qui, en leur temps, durent débattre d'une question lourde de conséquences : le peuple bernois doit-il approuver la Constitution fédérale ? www.be.ch/1848

16 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 7 juillet

Cultes dans les homes: 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Film open air : Dès 20h à la maison de paroisse de La Neuveville – Raisse 3 – Animations pour les enfants et familles, puis cinéma open air : "Le Chêne" projeté vers 21h30. Durée 72 mn.

Entrée libre. Prenez de quoi vous asseoir dans l'herbe !

Dimanche 9 juillet

10h, culte à la Blanche église avec le Chœur de Lignières, direction Myriam Vaucher. Œuvre de Vivaldi, Buxtehude, Mozart, Kaelin, etc.

John Ebbutt, pasteur. Sainte-Cène. Thème : le bonheur, c'est quoi ? Apéritif offert

Dimanche 16 juillet

10h, 30 (attention à l'heure !) Blanche église, culte

A votre service

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch

Pasteure Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédictions sur notre site internet :

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch
et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 9. Juli

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfrn. Brigitta Stoll und Katrin Luterbacher (Orgel).

Pikettdienst

3. bis 28. Juli: Pfr. Ruedi Kleiner (032 315 11 09)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messes dominicales en juillet

Les dimanches 9, 16, 23, 30 juillet, 6 août, comme d'ha-

bitude, messe à 10h, en l'église Notre-Dame de l'Assomption de La Neuveville. Bel été à toutes et tous !

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 9 juillet

Culte à La Blanche-Eglise La Neuveville, 10h

Dimanche 16 juillet

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Course de la Solidarité

12^{ème} édition, vendredi 18 août, Prêles, infos :

www.coursedelasolidarite.ch

Service de voiture

9h35 école à Prêles / 9h40 La Poste Lamboing; si le culte

a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 9 juillet

10h culte à La Neuveville

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolini est à votre disposition au

076 588 98 85 ou par email marco.pedrolini@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.

Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.

Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville

Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)

Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30

Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.

Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch

Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.

La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf

lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en

pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les

urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus : départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h

Moonliner : départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au

vendredi : 9h-12h / 14h-17h. Samedi & dimanche 9h-15h.

Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.

Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Ouvert du 29 avril au 29 octobre 2023. Samedi et dimanche de

14h30 à 17h30. Exposition temporaire intitulée "Petites an-

nonces" présentant plusieurs centaines d'anciennes publicités,

toutes parues dans le Vignoble et le Courrier entre 1861 et 1915.

et l'exposition "Ville d'étude et de séjour" prolongée en 2023.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Biemme, Chavannes / Gléresse

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches du 29 avril

au 29 oct 2023 de 13h30 à 17h.

Visites guidées et locations de salles sur demande

Renseignements: Tél. 032 315 21 32

www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

LAC-EN-CIEL PAROISSES RÉFORMÉES DE LA NEUVEVILLE ET DU PLATEAU

EeR

Cinéma Open air

vendredi 07 juillet

Maison de paroisse réformée La Neuveville
Chemin de la Raisse 3

Le Chêne

Un film de Laurent Charbonnier et Michel Seydoux

dès 6 ans durée 77 minutes

Amenez votre transat !

Entrée libre

20h00 : Accueil et animations
21h30 : Projection

Infos :
032 751 10 35
info@paref2520.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes